

Évaluation et aide aux apprentissages en grande section de maternelle et en cours préparatoire : identification des compétences et repérage des difficultés des élèves

NOR : MENK0101686C

RLR : 513-2 ; 514-2

CIRCULAIRE N°2001-148 DU 27-7-2001

MEN

DPD

DESCO

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux directrices et directeurs d'école ; aux enseignants

□ À partir de la rentrée 2001 sont proposés des premiers outils d'évaluation et d'aide aux apprentissages à l'entrée de la grande section de maternelle et à l'entrée du cours préparatoire dans différents domaines. Une évaluation systématique, c'est-à-dire pour tous les élèves, de compétences installées, de savoirs et savoir faire en cours d'acquisition et un repérage de difficultés sont effectués en début d'année et des propositions de situations pédagogiques suggérées aux maîtres pour aider les élèves dans leurs apprentissages à ces deux niveaux de l'école.

L'objectif est d'aider les enseignants à faire le point en début d'année scolaire sur des compétences et des difficultés de leurs élèves afin de concevoir la programmation des activités pour leur classe en prenant en compte les acquis et les besoins de chacun. Cette démarche est une composante de toute action d'enseignement, un souci permanent du maître. Ce dispositif contribue également à la réflexion de l'équipe pédagogique de l'école et doit bénéficier d'un accompagnement par l'équipe de circonscription. Pour être efficace et permettre de promouvoir la réussite scolaire des élèves, dès l'école primaire, cette évaluation doit avoir un caractère national et systématique.

1 - Le dispositif : un outil pour la classe

1.1 Identification des compétences, repérage des difficultés et aide pédagogique

On désigne sous le terme "évaluation" des dispositifs bien différents quant à leur conception, leurs objectifs, leurs utilisateurs. Ceci peut être source de confusion. Aussi convient-il de définir précisément en quoi consiste le présent dispositif et ce qu'il n'est pas.

Ce dispositif est destiné à fournir aux enseignants deux types d'informations : tout d'abord une estimation des compétences de chaque élève et de ses difficultés éventuelles dans un certain nombre de domaines en début d'année scolaire ; et ensuite des propositions de situations pédagogiques susceptibles d'aider les élèves à progresser dans les domaines où une action particulière semble nécessaire pour développer les apprentissages ou prévenir des difficultés. Il s'agit d'un dispositif pédagogique à usage des enseignants dans leur classe, destiné à les aider dans l'organisation de leur enseignement.

Il peut, bien sûr, servir dans certains cas d'outil de repérage de certaines difficultés importantes et permettre alors un dialogue avec le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) en vue d'explorations plus précises, qui pourront, si nécessaire, déboucher sur une prise en charge de type spécialisée. Mais il ne saurait être assimilé à des tests psychologiques, qui sont construits sur d'autres bases et en référence à des théories particulières du développement, notamment intellectuel, et qui permettent de situer les résultats d'un enfant par rapport à ceux de sa classe d'âge.

Il doit également être évident qu'il ne saurait être assimilé à un examen de passage pour la grande section ou pour le cours préparatoire. L'identification de ce qui est maîtrisé, partiellement acquis et non acquis doit permettre de mieux ajuster l'enseignement aux besoins des élèves au cours de l'année scolaire.

Il n'est pas destiné non plus à être un outil de comparaison des performances des élèves d'une classe ou de plusieurs classes.

1.2 Le caractère national

L'école maternelle est le socle éducatif sur lequel s'érigent les apprentissages systématiques de l'école élémentaire. Elle correspond à une période de grand développement chez les enfants, dans tous les

domaines : motricité, affectivité, socialisation, communication et langage, savoirs et savoir-faire. L'école maternelle favorise l'épanouissement et le développement des capacités sensorielles, motrices, relationnelles et intellectuelles de tous les enfants qu'elle accueille.

Les premiers apprentissages qu'elle commence à structurer constituent autant d'acquisitions sur lesquelles le cours préparatoire s'appuie pour construire de manière systématique les apprentissages fondamentaux. La continuité est facilitée par des références à des compétences de même nature considérées à des niveaux différents de maîtrise en GS et en CP.

La demande d'outils d'évaluation et d'aide aux apprentissages est de plus en plus fréquemment exprimée par les équipes pédagogiques et ceci est encore apparu à l'occasion des consultations des enseignants pour l'école élémentaire et pour l'école maternelle (1999-2000). Certaines situations ont déjà été conçues par le ministère ou par des équipes enseignantes, des équipes de circonscription ; nombreux sont les maîtres qui utilisent de tels outils, pour divers domaines de compétences.

Mettre à disposition de tous les enseignants une même banque d'outils offre une possibilité supplémentaire de prise en compte et de développement des mêmes compétences, quel que soit le lieu de scolarisation de l'enfant, tout comme les programmes nationaux fournissent une base de référence commune à l'équipe pédagogique pour construire les apprentissages de l'école.

Pour autant, le caractère national de cette évaluation n'exclut pas que les enseignants utilisent également d'autres outils, qu'ils ont pu élaborer localement et qui leur paraissent pertinents.

1.3 Le caractère systématique

Les enseignants sont en mesure de repérer globalement dès le début de l'année les difficultés et les compétences de certains élèves dans tel ou tel domaine. Mais ce repérage peut s'avérer plus difficile dans d'autres cas : des élèves un peu timides ou manquant de confiance en eux peuvent ne pas manifester des compétences pourtant réelles dans diverses activités scolaires collectives ; d'autres développent des stratégies de compensation, quelquefois très efficaces dans les situations de classe, pour masquer leurs difficultés : imiter un camarade, par exemple, permet de répondre à une demande en laissant croire à l'adulte qu'elle a été comprise. Certaines compétences sont en outre plus difficiles à repérer que d'autres parce qu'elles ne se manifestent pas par une production particulière : c'est quelquefois le cas de la compréhension du langage oral, lorsqu'elle n'est pas suivie d'une action à réaliser.

Une évaluation en situation individuelle, dans laquelle l'enfant peut manifester ses savoirs et ses savoir-faire sans être gêné ou aidé par un camarade, offre une occasion supplémentaire de repérer ces compétences et ces difficultés moins visibles, notamment pour des élèves un peu "en retrait". C'est pourquoi tous les élèves sont concernés par ce dispositif, afin de ne laisser personne en chemin. Le caractère systématique d'une évaluation évite en outre toute stigmatisation d'enfants.

Une évaluation appliquée à tous les élèves de la classe permet également à l'enseignant de construire des progressions pour les apprentissages qui tiennent compte à la fois des compétences et des difficultés de chacun.

Pour autant, cette évaluation ne saurait prétendre à un caractère exhaustif et certains domaines de compétences sont privilégiés, chaque enseignant gardant la possibilité d'en explorer d'autres qui lui paraissent pertinents pour sa classe ou pour tel ou tel élève.

Les élèves non francophones ne doivent pas être pénalisés ni dévalorisés par une telle évaluation. En l'état, celle-ci ne peut rendre compte d'une part de la maîtrise qu'ils ont de leur langue maternelle ; par ailleurs, elle ne permet pas d'apprécier le degré de maîtrise d'autres compétences qui sont évaluées par des situations nécessitant une compréhension minimale de la langue française. Il appartient aux enseignants d'apprécier dans quelle mesure certains outils peuvent être utiles à une meilleure prise en compte de l'ensemble de leurs compétences.

1.4 L'information sur l'évaluation

L'utilisation de cette évaluation fait partie de l'activité de l'enseignant dans sa classe. C'est à ce titre qu'il appartient au maître d'apporter l'information nécessaire aux personnes concernées : les élèves et leurs familles, les collègues de l'école.

Au fur et à mesure de l'utilisation des outils, il importe d'expliquer aux élèves le sens de ce qui est demandé, de les rassurer, tout en insistant sur la nécessité pour chacun de faire le mieux possible.

Une information sera apportée également aux parents d'élèves sur cette évaluation, au même titre que sur les autres activités de la classe. Des précautions doivent être prises pour leur expliquer qu'il ne s'agit nullement d'un examen de passage. D'autre part, cette évaluation ne donne lieu à aucune information chiffrée, contrairement à ce qui se fait pour les évaluations nationales de CE2 et de 6ème. Le traitement des productions des élèves se fait sous une forme qualitative, permettant d'orienter le choix de l'enseignant vers telle ou telle situation pédagogique à mettre en œuvre dans la classe pour aider les élèves à progresser. Les informations fournies pour chaque enfant font partie du dialogue entre l'enseignant et chaque famille.

En tant qu'élément de l'activité pédagogique du maître, cette évaluation constitue un support des échanges avec ses collègues de l'école, dans les réunions de conseils des maîtres des cycles 1 et 2 et

dans l'élaboration de projets communs, pour la prévention des difficultés des élèves ou l'organisation de diverses activités, la réflexion pédagogique des écoles, le travail sur la nécessaire continuité entre grande section de maternelle et cours préparatoire.

Cette évaluation n'a pas vocation à être utilisée à d'autres fins que l'élaboration de l'activité de la classe et l'aide aux apprentissages des élèves.

1.5 Les domaines de compétences concernés

Les exercices ou les situations d'observation sont sélectionnés par un groupe de travail composé de professionnels d'école primaire (enseignants, conseillers pédagogiques, rééducateurs, inspecteurs), d'universitaires, de représentants de la direction de l'enseignement scolaire, de la direction de la programmation et du développement et de l'Institut national de recherche pédagogique. Pour partie, ils émanent d'équipes pédagogiques ou de circonscription, ou ont été repris et adaptés à partir de documents antérieurs diffusés au cours des dernières années.

Pour la première série d'outils, une attention particulière est portée à l'expression orale en maternelle, car elle contribue à l'expression de la personne, au tissage des liens sociaux et à la préparation des apprentissages, notamment ceux de l'écrit. Le développement du langage oral doit en effet demeurer l'objectif premier des maîtresses et des maîtres de maternelle. La maîtrise du langage oral implique des compétences diverses, en compréhension et en production, en considérant la maîtrise du code (prononciation, lexique, syntaxe) et les usages du langage (prise en compte des diverses caractéristiques des situations de communication : connaissances des interlocuteurs, tâche à réaliser, objectifs de la communication, etc.). Les enseignants disposeront progressivement de divers exercices, dans les domaines suivants :

- communication et prise de parole ;
- compréhension lexicale, dénomination et catégorisation ;
- compréhension de consignes ;
- compréhension et production de récit ;
- morphosyntaxe ;
- pragmatique du langage (usages du langage) ;
- représentation et identification d'écrits ;
- phonologie ;
- attention partagée (par exemple : écouter le maître, tout en réalisant une tâche graphique) ;
- notions spatiales et temporelles ;
- graphisme ;
- motricité fine et motricité globale ;
- dénombrement ;
- connaissances sur le monde.

Les outils pour les divers domaines de compétences seront mis à disposition des enseignants en plusieurs étapes (voir ci-dessous le calendrier prévisionnel), après avoir été validés auprès d'une population d'élèves représentative des niveaux scolaires considérés. Ils sont susceptibles d'évoluer, en fonction des suggestions des enseignants et des équipes de circonscriptions.

1.6 Une attention particulière portée à chaque enfant

Quelles que soient les modalités de passation, c'est la connaissance individuelle de chaque enfant, de ses savoirs et savoir-faire, qui est visée.

Les situations "classe entière" n'ont pas paru généralement adaptées à des enfants de grande section pour une évaluation. Les modalités proposées pour les passations se répartissent entre des situations semi-collectives et des entretiens individualisés. Ce choix doit permettre de ne pas trop alourdir le temps consacré à l'évaluation, tout en fournissant l'occasion d'une attention particulière portée à chaque élève de la classe.

Les situations semi-collectives doivent comporter un petit nombre d'enfants : trois à six, voire douze au maximum. Pour déterminer la taille du groupe, l'enseignant pourra se reporter aux indications fournies pour chaque outil et décider en fonction des caractéristiques de ses élèves, afin que la situation semi-collective ne soit pas pénalisante pour ceux qui ont besoin d'un peu plus d'attention.

Certains outils sont familiers aux enseignants, mais une partie de l'évaluation peut sembler éloignée des tâches scolaires habituelles. Il s'agit d'un choix, afin de repérer quelques capacités de traitement du langage "décontextualisé" : pouvoir s'appuyer uniquement sur les caractéristiques de l'énoncé pour comprendre et agir, sans avoir besoin d'une situation familière pour inférer la réponse la plus probable. On peut ainsi mieux repérer la nature des difficultés éventuelles, notamment en comparant les résultats d'un élève à plusieurs épreuves. Par exemple, un élève peut avoir des difficultés dans la compréhension de récit, sans en manifester dans la compréhension de consignes : l'aide aux apprentissages pourra alors s'orienter vers un travail spécifique sur le récit et le schéma narratif, voire sur la mémorisation, à moins que des difficultés lexicales conduisent à envisager une autre type d'aide.

Chaque exercice est donc destiné à renseigner les enseignants sur des domaines précis de compétences, mais les résultats doivent être confrontés afin d'apprécier la nature des acquis et des

besoins.

Par ailleurs, le fait de proposer des tâches basées sur du langage "décontextualisé" ne dispense pas d'expliquer leur finalité aux élèves, et de leur donner du sens, comme pour toute activité scolaire.

1.7 La mise en œuvre de l'évaluation

Cette évaluation a été conçue pour être utilisée au début de l'année scolaire et permettre un suivi des parcours des élèves en cours d'année. Elle doit constituer une aide au travail pédagogique, et représenter un temps limité sur la journée scolaire. Aussi les passations du début de l'année doivent-elles être réparties sur le début de l'année scolaire, en tenant compte, pour certaines d'entre elles, du moment de la journée. Les moments précis de la passation sont à déterminer par chaque conseil de cycle.

Cette évaluation n'est pas fondée sur un protocole national. Il n'est pas nécessaire que toutes les situations prévues dans chaque domaine soient soumises à tous les enfants en début d'année. Lorsque plusieurs exercices sont proposés pour un même domaine, les enseignants peuvent choisir celui qui leur paraît le mieux convenir. Ils peuvent souhaiter explorer plus avant un domaine de compétence qui semble poser problème pour un élève ou un groupe d'élèves, et ils utiliseront alors un deuxième exercice. Dans d'autres cas, les enseignants souhaiteront examiner des évolutions individuelles quelques mois après la rentrée et la mise en place d'un travail spécifique : les exercices non utilisés en début d'année peuvent leur apporter des compléments d'information. En conséquence, il n'y a pas d'ordre à respecter pour les passations que chaque enseignant doit préparer en fonction de son projet.

Il est en effet particulièrement important que cette évaluation ne soit pas considérée comme une photographie figée des compétences des élèves et de leurs difficultés éventuelles. Il y a deux raisons principales à cela :

- les jeunes enfants peuvent évoluer très rapidement, quelquefois sans aide extérieure apparente, et le développement n'est pas linéaire : des stagnations, voire des régressions, font partie du développement normal, tout autant que des progressions rapides ;
- l'éducation consiste précisément à aider les enfants à maîtriser demain ce qu'ils ne savent pas faire aujourd'hui ou ce qu'ils ne peuvent réaliser encore que partiellement ; cette mission fondamentale de l'enseignant auprès de tous les élèves doit l'amener à considérer les résultats individuels aux exercices dans une perspective dynamique, orientée vers les activités à proposer, l'aide aux apprentissages et les progrès qui peuvent être réalisés.

2 - L'accompagnement du dispositif

2.1 L'actualisation et le calendrier prévisionnel

La mise à disposition de nouveaux outils d'évaluation et les propositions de situations pédagogiques seront réalisées en plusieurs étapes, au fur et à mesure des validations dont elles auront fait l'objet. Plusieurs voies de diffusion seront utilisées : Internet et la documentation papier dans les circonscriptions.

Il appartiendra à chaque inspecteur d'académie de définir les modalités de diffusion selon les équipements disponibles. Les équipes de circonscriptions sont appelées à contribuer à la formation des enseignants, selon les besoins recensés, pour la mise en place et l'accompagnement du dispositif.

La première série d'outils sera mise à disposition par le média d'Internet dans le courant du mois de juin 2001, de telle manière que les enseignants et les équipes des circonscriptions puissent en prendre connaissance avant la fin de l'année scolaire.

Ces outils seront accessibles sur le site de la banque d'outils de la DPD à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.fr/banqoutils> protégée par les codes d'accès suivants : nom d'utilisateur - outils ; mot de passe - dpd.

À la rentrée scolaire prochaine, en septembre 2001, cette diffusion informatique sera doublée d'un envoi sous forme de fiches papier afin que chaque maître puisse disposer du matériel qui lui est proposé.

Au cours de l'année scolaire 2001-2002, le dispositif s'enrichira d'une deuxième série d'outils. Ils seront mis en ligne sur le site Internet de la banque d'outils en janvier 2002.

Des prises d'informations ponctuelles, sur de petits échantillons représentatifs de quelques écoles, sont prévues au cours de l'année scolaire prochaine. Elles sont destinées à établir un calibrage qui permettra de mieux appréhender le fonctionnement des outils. Au fur et à mesure que les résultats de ces prises d'information seront disponibles, les outils existants seront amendés, complétés et de nouveaux outils seront proposés. Il est donc conseillé de consulter régulièrement, par exemple en début de chaque trimestre scolaire, le site Internet de la banque d'outils afin de pouvoir bénéficier des derniers outils disponibles ou des versions les plus récentes.

2.2 Accompagnement par les équipes de circonscription

Les outils proposés n'exigent pas une formation spécifique à des méthodes ou techniques d'évaluation. Néanmoins, les finalités de l'opération et les caractéristiques de cette approche évaluative doivent être expliquées aux équipes pédagogiques avant la première utilisation des outils. Le choix des situations et exercices, le calendrier et les modalités d'organisation seront laissés à l'appréciation des enseignants. Des facilitations pour la mise en œuvre en fonction des contextes locaux seront données autant que

possible (enseignants remplaçants non requis pour des remplacements, etc.).

Par la présence d'un de leurs membres dans les conseils de maîtres de cycles ou durant les animations pédagogiques, les équipes de circonscription aideront à l'analyse de la production des élèves et à l'élaboration des réponses pédagogiques adaptées. Tout au long de l'année, pour les maîtres des classes maternelles, les animations pédagogiques feront une part privilégiée au langage, et la continuité entre le cycle 1 et le cycle 2 sera réexaminée en fonction des données des évaluations pratiquées en GS et en CP. Dans les séances de travail collectif, il conviendra d'étudier en particulier les éléments susceptibles de structurer les parcours d'apprentissage : objectifs d'étape, programmations d'activités, diversité des situations pédagogiques et des organisations de la classe, modalités et situations d'évaluation. Dans ce cadre, les équipes de circonscription aideront les enseignants à choisir des exercices ou des situations d'évaluation en fonction des situations concrètes rencontrées dans les classes. Les productions feront l'objet d'une mutualisation.

2.3 Formation continue et formation initiale

Pour 2001-2002, les actions déjà programmées en faveur des enseignants des classes maternelles feront une place particulière au domaine du langage. Pour l'année suivante, l'analyse des besoins en formation devra prendre en compte la mise en œuvre de cette opération d'évaluation dans son caractère dynamique et évolutif.

Dès la formation initiale, les professeurs des écoles stagiaires seront informés des évaluations nationales et de leurs caractéristiques différentes selon le niveau ; ils seront, autant que possible, associés à leurs mises en œuvre (phase de réalisation avec les élèves, phase de correction et d'analyse des productions, phase d'élaboration des réponses pédagogiques). Le travail effectué en formation gagnera à s'appuyer sur des documents réels recueillis dans des classes. Au-delà des problématiques d'évaluation qui peuvent être traitées sur ces bases, c'est bien la construction des apprentissages dans le temps, jalonnée par des évaluations aux fins de régulation des parcours, qui doit être au cœur des préoccupations.

Pour obtenir toute information complémentaire vous pouvez contacter le bureau de l'évaluation des élèves : 01 55 55 77 23 ou 01 55 55 77 20, fax 01 55 55 77 37.

Nous vous remercions par avance de toute l'attention que vous apporterez à ce dispositif d'évaluation et au bon déroulement des opérations.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le directeur de la programmation
et du développement
Jean-Richard CYTERMANN
Le directeur de l'enseignement scolaire
Jean-Paul de GAUDEMAR